

AVIS DE CONVOCATION

13^e assemblée générale annuelle

DATE : LE 13 SEPTEMBRE 2018

DESTINATAIRES : TOUS LES MEMBRES EN RÈGLE DE L'ASSEMBLÉE DE LA FRANCOPHONIE DE L'ONTARIO (AFO)

EXPÉDITEUR: CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFO

Conformément aux Règlements administratifs¹, la présente se veut un avis de convocation à la 13^e assemblée générale annuelle de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) qui se déroulera dans le cadre des activités statutaires de l'AFO du 28 octobre 2018.

DATE : le dimanche 28 octobre 2018
HEURE : 9 h à 12 h
ENDROIT : Sheraton Parkway Toronto North Hotel & Suites
600 HWY-7 Est,
Richmond Hill (Ontario) L4B 1B2

Vous trouverez ci-joints les documents suivants :

- Avis de convocation
- Ordre du jour - 28 octobre 2018
- Procès-verbal de la douzième assemblée générale annuelle (29 octobre 2017)
- États financiers 2017-2018
- Amendements proposés aux règlements administratifs

1) *Un avis de convocation doit être signifié aux membres en règle au moins quarante-cinq (45) jours avant la tenue d'une assemblée générale et vingt-et-un (21) jours avant la tenue d'une assemblée annuelle spéciale.*

POSTES À COMBLER

PRÉSIDENTENCE

- 1 poste à la **présidence** pour un mandat de 2 ans

RÉGIONS

- 1 administrateur qui sera élu par la **région « Centre »** pour un mandat de 2 ans
- 1 administrateur qui sera élu par la **région « Est »** pour un mandat de 2 ans
- 1 administrateur qui sera élu par la **région « Nord-Est »** pour un mandat de 2 ans
- 1 administrateur qui sera élu par la **région « Nord-Ouest »** pour un mandat de 2 ans

GROUPES IDENTITAIRES

- 1 administrateur qui sera élu par le **groupe « Jeunesse »** pour un mandat de 2 ans

DATES IMPORTANTES À RETENIR

Le mercredi 5 septembre 2018.	Date de l'ouverture de mise en candidature pour les postes à combler (min. 45 jrs).
Le vendredi 28 septembre 2018, à 16 h.	Date et heure limites pour devenir membre en règle de l'AFO avec droit de parole et de vote à l'AGA. ² (30 jrs)
Le samedi 13 octobre 2018, à 16 h.	Date et heure de la fermeture de mise en candidature pour les postes à combler. (min. 15 jrs) Date et heure limites pour soumettre son formulaire de vote par anticipation.
Le mercredi 17 octobre 2018, à 16 h.	Date et heure limites pour identifier le délégué mandataire comme demandé dans le formulaire d'inscription. (min. 10 jrs)
Le vendredi 26 octobre 2018, à 9 h.	Date et heure limites pour un membre individuel en règle de nommer un fondé de pouvoir pour assister et agir à l'assemblée générale de la manière, dans les limites et avec les pouvoirs prévus par la procuration.(48h)
Le dimanche 28 octobre 2018, à 9 h.	Date de l'assemblée générale annuelle.

2) *Les membres individuels en règle peuvent avoir un droit de parole. Les membres associatifs et institutionnels en règle peuvent avoir un droit de parole et de vote.*